



Direction de l'instruction publique et de la culture  
Secrétariat général

Sulgeneckstrasse 70  
3005 Bern  
+41 31 633 85 11  
gs.bkd@be.ch  
www.bkd.be.ch

---

A l'attention des communes, des directions d'école, du corps enseignant et des collaboratrices et collaborateurs des structures d'accueil du canton de Berne

Notre référence : 2020.BKD.1588 / 751817

Berne, le 3 février 2021

## **Port obligatoire du masque à partir de la 7H**

Mesdames, Messieurs,

Depuis un certain temps, les variantes plus contagieuses du coronavirus apparaissent également dans le canton de Berne. Quelques écoles ont dû ici ou là imposer une large quarantaine et organiser des tests à grande échelle au cours de ces derniers jours et semaines.

C'est la raison pour laquelle la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) en collaboration avec le groupe de travail Covid-19 (qui compte des représentants du monde politique, des communes, des associations professionnelles et de la Haute école pédagogique germanophone de Berne) a analysé la situation au cours des dernières semaines et a élaboré une modification de l'ordonnance cantonale COVID-19.

Cette modification d'ordonnance vise à renforcer la protection dans les écoles. Par conséquent, l'obligation du port du masque est étendue à la 7H et à la 8H.

La modification a été confirmée aujourd'hui par le Conseil-exécutif.

Dans l'intention de renforcer la protection dans les écoles, le Conseil-exécutif a décidé d'étendre le port obligatoire du masque à la 7H et à la 8H.

L'objectif est de réduire davantage le groupe de personnes potentiellement infectées ainsi que le risque d'infection dans les écoles. C'est pourquoi le port de masques de protection est étendu aux élèves de la 7H et de la 8H de l'école primaire. Cette mesure vise à empêcher, dans la mesure du possible, la fermeture temporaire de classes et d'écoles entières et à garantir que les classes restent en présentiel aussi longtemps que possible.

La nouvelle mesure a été décidée en accord avec notre groupe de travail Covid-19. L'organisation professionnelle qui chapeaute la médecine pédiatrique (« pédiatrie suisse ») **soutient également les mesures actuelles prises dans le domaine de l'école obligatoire.**

Nous vous prions d'engager la préparation et la mise en œuvre de cette mesure avec votre commune. Son entrée en vigueur est prévue dans tout le canton pour le 10 février 2021.

Selon l'office du médecin cantonal, les masques d'hygiène usuels disponibles dans le commerce sont suffisants.

L'utilisation des masques en 7H et 8H est identique à celle appliquée au cycle 3. Les écoles à journée continue et le transport scolaire sont également concernés. Vous trouverez les informations correspondantes dans nos lignes directrices et les FAQ actualisées [sur notre site web](#).

Merci d'apporter votre soutien à cette mesure et de nous aider à la mettre en œuvre.

Nous soutenons fortement l'appel à la vaccination prioritaire (volontaire) des enseignant-e-s, appel que nous avons relayé à la Confédération il y a quelque temps déjà.

Je vous remercie du fond du cœur pour votre immense et précieux travail en ces temps compliqués et pesants !

Cordiales salutations et portez-vous bien !

**La Directrice de l'instruction publique et de la culture**



Christine Häslér  
Conseillère d'Etat